

BARÈME D'HONORAIRES DE NÉGOCIATION applicable au 01/10/2017

VENTE

<p>Toutes transactions immobilières : Appartement, maison, immeuble, parking, terrain... à l'exclusion de : Neuf (VEFA) et immobilier d'entreprise</p>	<p>Sur le prix de vente :</p> <p>De 0 € à 133 333 € Forfait de 8 000 € TTC</p> <p>De 133 334 € à 300 000 €.... 6% TTC</p> <p>De 300 001 € à 700 000 €.... 5% TTC</p> <p>A partir de 700 001 € 4% TTC</p>
<p>Transaction de fonds de commerce, murs commerciaux</p>	<p>De 0 à 80 000 € TTC Forfait de 8 000 € TTC</p> <p>À partir de 80 001 € 10% HT du prix de vente</p>

RECHERCHE

<p>Appartement, maison, immeuble, parking, terrain... à l'exclusion de : Neuf (VEFA)</p>	<p>Sur enveloppe globale :</p> <p>De 0 € à 133 333 € Forfait de 8 000 € TTC</p> <p>De 133 334 € à 300 000 €.... 6% TTC</p> <p>De 300 001 € à 700 000 €.... 5% TTC</p> <p>A partir de 700 001 € 4% TTC</p>
---	---

LOCATION

<p>Transaction Locative commerciale</p>	<p>10% HT soit 12% TTC calculés sur la période triennale : 3 ans de loyer annuel hors charges</p>
<p>Immobilier d'habitation Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers / Partagés entre le locataire et le bailleur</p>	<p>Honoraires en % (tarif de référence) :</p> <p>10% TTC du loyer annuel hors charges.</p> <p>Remarque : megAgence et ses consultants ne réalisent pas de prestation d'état des lieux ou de gestion locative.</p> <p>Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% - Le montant des honoraires à la charge du locataire est au maximum celui indiqué dans le tableau ci-dessous - Le montant des honoraires à la charge du bailleur est la somme restante

Zone*	Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
Montant maximum en TTC**	10,80€ / m ²	9€ / m ²	7,20€ / m ²

* définie par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014

** les montants indiqués correspondent aux plafonds légaux déduction faite de 10% du montant légal au titre de la non rédaction du bail par megAgence.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Il est précisé que les prix pratiqués ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiques suivant note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

megAgence est une enseigne de Makila Groupe sas au capital de 100 000 €. RCS Le Mans 531 140 515 - siège social : 49, avenue Bartholdi - Technopole Université - 72000 Le Mans. Carte professionnelle CPI 7201 2016 000 005 715 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe. Caisse de garantie financière GALIAN pour 120 000 €. Assurance en R.C. Professionnelle MMA Entreprise - Le Mans. Membre du Syndicat UNIS Tél : 02 43 29 57 16 | megagence.com | contact@megagence.com. Dans un souci de protection de notre clientèle, megAgence a déclaré sur l'honneur, ne percevoir aucun fonds, en dehors des honoraires de négociation. Les dépôts de garantie sont versés par le client sur le compte séquestre du notaire rédacteur.